

RÉSUMÉ

Depuis 2025, une assemblée citoyenne née à Bordeaux Sciences Agro a enclenché un processus de transition : lois contre l'artificialisation, instance de contrôle citoyenne, promotion des savoirs anciens, développement des sciences participatives. Une SCIC a optimisé l'usage du bâti existant pour freiner l'étalement urbain. La méthode a été partagée à l'international dès 2035.

ENJEU préserver les milieux aquatiques et la biodiversité

2050, UN FUTUR CITOYEN

Bonjour, nous sommes en 2050. Nous avons réussi à stopper l'artificialisation et la pollution des milieux aquatiques pour préserver et restaurer la vie et la biodiversité.

Voici comment nous avons procédé :
Nous nous sommes rencontrés en 2025 lors d'une rencontre citoyenne organisée par l'agence de l'eau Adour-Garonne au sein de Bordeaux Sciences Agro. Nous avons créé une assemblée citoyenne et, immédiatement, nous avons souhaité reconnecter le citoyen avec le milieu aquatique. Et nous sommes heureux de constater que cela perdure 25 ans plus tard.
Ce qui comptait pour nous depuis le début, c'est la participation de toutes et tous donc favoriser les sciences participatives.
Protéger les savoirs des anciens qui ont la mémoire des lieux et donner la voix aux scientifiques.
Il nous faut aussi développer les connaissances scientifiques, géographiques, géopolitiques et hydrologiques.

L'assemblée citoyenne a décidé de prendre un grand rôle en portant une loi de façon assez immédiate, assez rapide pour ne pas perdre de temps. Une loi qui interdisait, par principe, tout projet de destruction et d'artificialisation des espaces naturels et des milieux aquatiques.



Et donc qui obligerait notamment à mener des études environnementales avant tout projet.
Et avec tout un cortège de dispositions très strictes.
Fin des dérogations préfectorales sur les projets, donc obligation de mener toutes les études environnementales avant tout démarrage.

Et, en parallèle, mettre en place une instance de régulation.
Et de surveillance et de contrôle avec des citoyens qui se sont déjà rencontrés préalablement, et la police de l'eau et les agents de l'Etat qui existent et continuent à exercer cette mission. Donc, cette loi, on la voulait très rapide à mettre en œuvre, portée par les citoyens.

2050, UN FUTUR CITOYEN

Vis-à-vis des dégradations et de l'artificialisation qui continuaient.
C'est vraiment un levier très, très important pour nous et à mettre en place immédiatement porté par l'assemblée citoyenne. Autant, voire plus, que par des élus ou par les canaux habituels.

Et alors, ça, c'était en 2025 et en 2027 : Nous avons donc mis en place une société coopérative d'intérêt collectif, une SCIC, qui a eu pour mission de gérer tous les locaux inutilisés en soirée et les week-ends, afin de moins construire autour des rivières et des zones humides et d'utiliser l'existant.
Nous souhaitions donc changer les politiques urbanistiques et agricoles.
Et c'est cela qui a permis de protéger nos paysages, nos zones humides et notre biodiversité. En 2030, nous avons souhaité réévaluer ces pratiques et mettre d'autres lois à l'épreuve par un système de test and learn.

En 2035, au vu de la réussite de notre programme, nous avons donc voulu partager cette méthode lors d'un colloque sur un congrès mondial de l'eau, pour dupliquer dans tous les pays cette réalisation.
Merci, c'était notre chaîne Youtube.

